

PROGRAMME D'AIDE FÉDÉRAL POUR PERTES DE SALAIRE

AIDE POUR PERTES DE SALAIRE

L'Agence fédérale des situations d'urgence (FEMA) a approuvé un financement pour le Département des services d'emploi du district de Columbia (DOES) destiné à fournir 300 \$ par semaine au titre d'aide pour pertes de salaires aux travailleurs éligibles du DC pendant un nombre limité de semaines.

La LWA n'est pas un programme d'assurance chômage ; c'est un programme de la FEMA dont le but est de verser un paiement supplémentaire en plus des allocations chômage qu'un demandeur éligible reçoit du district.

QU'EST-CE QUE L'AIDE POUR PERTES DE SALAIRE (LWA) ?

L'aide pour pertes de salaire (LWA) est un programme fédéral de la FEMA dont le but est de verser un paiement supplémentaire en plus des allocations chômage hebdomadaires aux personnes éligibles. Pour bénéficier du LWA, le montant de vos allocations chômage hebdomadaires doit être d'au moins 100 \$ par semaine et vous devez être au chômage ou en chômage partiel en raison des perturbations causées par la COVID-19.

QUI EST ÉLIGIBLE POUR L'AIDE POUR PERTES DE SALAIRE ?

Pour percevoir les 300 \$ d'aide hebdomadaire pour pertes de salaire, vous devez :

- Avoir droit à une allocation hebdomadaire d'au moins 100 \$ pour l'un des programmes de chômage suivants :
 - Assurance-chômage du DC (UI)
 - Allocation chômage en temps de pandémie (PEUC)
 - Prestations complémentaires (EB)
 - **Prestations d'assurance-emploi du fait de la pandémie (PUA)**
 - Travail partagé (Allocation de courte durée)
 - Auto-certifier que vous êtes au chômage ou partiellement au chômage en raison des perturbations causées par la COVID-19.

REMARQUE : Si vous ne percevez pas une allocation chômage pour une semaine de prestations au motif que vous avez touché un salaire excessif, vous n'aurez pas droit à une LWA pour cette semaine.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR DEMANDER L'AIDE POUR PERTES DE SALAIRE ?

Vous n'êtes pas tenu de déposer une demande séparée ou une demande d'aide pour pertes de salaire. En revanche, vous devez auto-certifier si vous êtes au chômage ou partiellement au chômage en raison de perturbations causées par la COVID-19 afin que la DOES évalue votre éligibilité au LWA.

TROIS FAÇONS DE S'AUTO-CERTIFIER :

1. À partir du 19 septembre 2020, la première fois que vous vous connecterez à votre portail de services aux demandeurs sur www.dcnetworks.org, une question d'auto-certification concernant la LWA vous sera adressée. L'auto-certification ne peut être effectuée qu'une seule fois, veuillez donc le parcourir et y répondre avec soin. Si vous ne remplissez pas de manière correcte l'auto-certification, vous ne pourrez pas la corriger sans l'aide d'un agent.
2. Si vous ne pouvez pas accéder au portail des services aux demandeurs, veuillez composer le (202) 724-7000 et un représentant de la navigation client vous assistera dans votre auto-certification.

3. Vous pouvez également procéder vous-même à l'auto-certification sur présentation d'un formulaire papier à la réception de notre siège social au 4058 Minnesota Avenue, NE, Washington, DC 20019.

QUAND POURRAI-JE PERCEVOIR L'AIDE POUR PERTES DE SALAIRE ?

Après avoir certifié que vous avez été au chômage ou partiellement au chômage en raison des perturbations causées par la COVID-19, vous percevrez un paiement forfaitaire rétroactif à la première date d'éligibilité au programme LWA.

COMBIEN DE TEMPS DURERA L'AIDE PERTES DE SALAIRE ?

Le programme durera tant que les fonds fédéraux de la FEMA resteront disponibles pour les allocations. Pour le moment, la FEMA a indiqué que les allocations ne seront disponibles que pour les semaines allant du 1er août 2020 au 5 septembre 2020. Le District a été approuvé en date du 21 septembre pour quatre (4) des six (6) semaines de financement au total et espère être approuvé bientôt pour les deux semaines supplémentaires.